



BlackRock

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE

3 ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE
DE RISQUE

1 2 **3** 4 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

SG BlackRock Obligations Euro ISR

Financer une économie responsable

SG  **C'EST VOUS
L'AVENIR**

SG BlackRock Obligations Euro ISR

BlackRock

SG BlackRock Obligations Euro ISR est un Fonds Commun de Placement de droit français. SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et BlackRock le gérant délégué du fonds. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.

À propos de BlackRock

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG BlackRock Obligations Euro ISR à BlackRock. Société Générale vous propose l'expertise de BlackRock, leader de la gestion d'actifs. Les équipes de BlackRock sont présentes dans de nombreux pays à travers le monde, dont Paris, Londres, New York, San Francisco, Tokyo et Hong Kong. BlackRock met l'accent sur la durabilité dans l'ensemble de ses activités, avec la conviction que les entreprises qui agissent de façon durable sont plus robustes et représentent un meilleur gage de résilience pour les portefeuilles de ses clients.

■

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance nous permet de compléter notre approche financière traditionnelle pour analyser en profondeur les risques et opportunités associés à chaque entreprise. Nous sommes convaincus que l'approche durable d'une entreprise est un gage de stabilité et de résilience sur le long terme.

Michael KRAUTZBERGER

■

La gestion



Michael KRAUTZBERGER
Gérant de portefeuille
& Responsable
Obligations Europe

Points clés

- Un fonds recherchant des rendements réguliers en investissant principalement dans des obligations libellées en euro.
- Une stratégie cœur de portefeuille privilégiant les obligations de qualité⁽¹⁾ émises par les États⁽²⁾ et les entreprises.
- Une sélection de titres alliant recherche de performance et durabilité, au travers de critères d'analyse financière et extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, tout en s'attachant à minimiser le risque de défaut des entreprises.

Principaux risques

- **Risque de perte en capital:** le capital investi dans le fonds n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.
- **Risque taux:** une remontée des taux d'intérêts sur les marchés obligataires induit une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de crédit:** la dégradation de la signature d'un émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du fonds. Ce risque peut être accru sur les titres plus spéculatifs.
- **Risque de liquidité:** lorsque le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice obligataire ISR libellé en euro, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, en investissant de manière prépondérante dans des titres de créances négociables à revenu fixe non spéculatifs.

La sélection des émetteurs combine des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Une gestion privilégiant les obligations de qualité

Les décisions de gestion s'appuient sur une prise en compte des tendances macro-économiques et une connaissance approfondie des émetteurs sur l'ensemble du marché obligataire (États, Organismes Supranationaux, Entreprises), intégrant également des critères extra-financiers.

L'équipe d'investissement cherche à identifier de multiples sources de valeur ajoutée liées :

- Au positionnement pays, devise, durée en fonction des anticipations macro-économiques.
- À l'analyse de la solvabilité des émetteurs.

- À l'attractivité des titres en termes de valorisation par rapport à leur notation crédit, au secteur et à la région de référence.

- À la capacité des émetteurs à prendre en compte les critères ESG, jugés comme un vecteur de stabilité.

Cette approche permet ainsi à l'équipe de gestion d'adopter une stratégie dynamique et proactive afin de générer des rendements réguliers, sans contrainte géographique ou de maturité.

Un investissement responsable

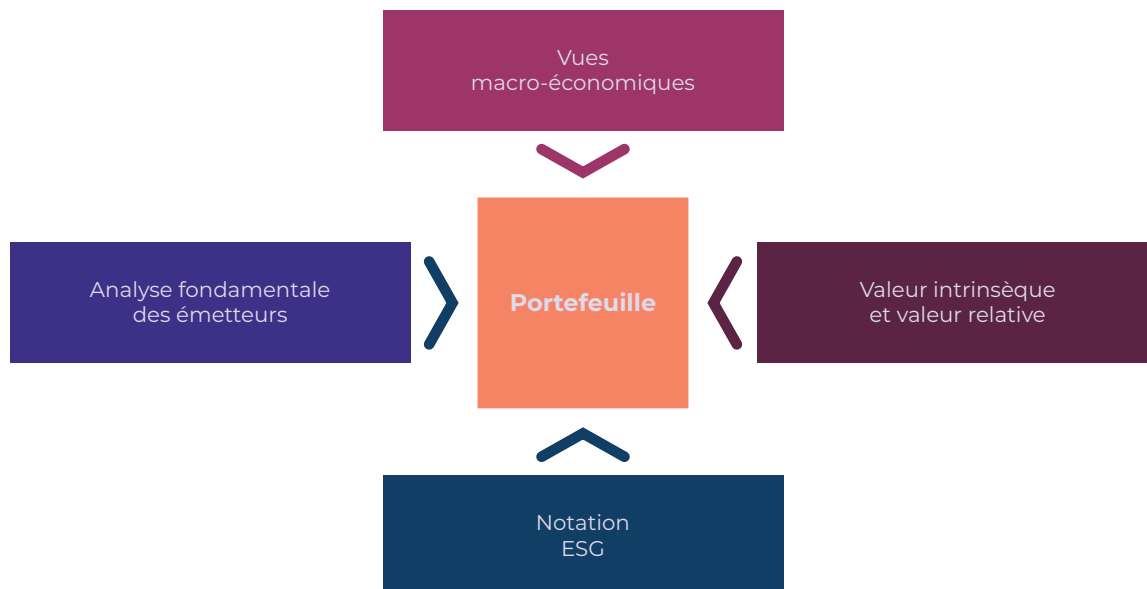
L'équipe de gestion applique des critères ESG dans la sélection des titres, et vise une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'indice de référence.

Elle exclut les entreprises opérant dans les secteurs controversés, du charbon thermique et celles affichant une notation de controverse très sévère⁽³⁾.

Par ailleurs, les équipes de gestion pratiquent un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elles sont

investies, afin de promouvoir une gouvernance robuste et des pratiques commerciales responsables.

Afin de pouvoir rendre compte du profil responsable du portefeuille, le reporting du fonds met en lumière de façon détaillée les notations ESG du portefeuille ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs d'impact analysés par l'équipe de gestion.



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr

Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	SG 29 Haussmann
Déléataire de la gestion financière	BlackRock
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Indicateur synthétique de risque*	3 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	28/01/2021
Code ISIN	FR0050000423
Indice de référence	Bloomberg Barclays MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	1,30 % TTC maximum
Droits d'entrée**	2 % maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/ Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR ***	Article 8

* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

** Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

*** «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :

- Les articles 8 : Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9 : Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr

À propos de SG 29 Haussmann

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100 % du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

Avertissement

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs). Le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DIC PRIIPs est également disponible sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr, www.amf-france.org et www.particuliers.sg.fr.

BlackRock® est une marque déposée de BlackRock, Inc. et de ses filiales (« BlackRock ») et est utilisée sous licence. BlackRock ne fait aucune déclaration ou garantie concernant l'opportunité d'investir dans un produit ou l'utilisation d'un service offert par Société Générale. BlackRock n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'exploitation, la commercialisation, le commerce ou la vente de tout produit ou service offert par Société Générale.

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

De plus amples détails sont disponibles sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr

Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

- (1) Obligations de catégorie « Investment Grade » qui sont les mieux notées d'un point de vue solvabilité par les agences de notation.
- (2) États, Agences d'États et Organismes supranationaux.
- (3) Liste intégrale et méthodologie d'exclusion consultables dans le prospectus du fonds.

